



CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

MONSIEUR LE PRESIDENT
LIMOGES METROPOLE
COMMUNAUTE URBAINE
POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE
L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE
19 RUE BERNARD PALISSY
CS 10001
87031 LIMOGES CEDEX 1

LE PRESIDENT

Réf : SG/LV/FL

Dossier suivi par L. VIGOUROUX

Objet :

modification n°1 du Règlement Local de Publicité de la
Commune de FEYTIAT

A L'ATTENTION DE MAËLLE RETIF

Panazol, le 15 Décembre 2021

Magnac-Laval

20 rue Camille Grellier
87190 Magnac-Laval
Tél. : 05 55 60 92 40
Fax : 05 55 60 92 41

antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Laurent-sur-Gorre

1-3 place Léon Litaud
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
Tél. : 05 55 48 83 83
Fax : 05 55 48 83 82

antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche

la Seynie
87500 Saint-Yrieix-la-Perche
Tél. : 05 55 75 11 12

antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Limoges Monts et Vallées

2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 Limoges Cedex 1
Tél. : 05 87 50 40 87
Fax : 05 87 50 40 85

antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.581-14-1 du Code de l'Environnement, vous nous avez transmis, pour avis, le projet de modification n° 1 du Règlement Local de Publicité de la Commune de FEYTIAT.

Ce projet n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand VENTEAU.



@B7CHAMBRE



@CHAMBAGRI87



HAUTE-VIENNE.CHAMBRE-AGRICULTURE.FR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 702 021 00034
APE 9411Z

SAFRAN